

CHARTE DE LA PAUSE MERIDIENNE

Année scolaire 2024/2025

Préambule

La présente charte fixe les règles de bonne conduite des enfants durant la pause méridienne.

Le service d'accueil périscolaire de la pause méridienne est organisé par la ville de Vétraz-Monthoux qui en a la responsabilité.

La charte est adressée à l'enfant et à ses parents à chaque rentrée scolaire et affichée au sein de chaque établissement scolaire.

ARTICLE 1 : L'organisation du temps de midi

Comment cela fonctionne ?

Tu peux manger au restaurant les lundis, mardis, jeudis et vendredis pendant la période scolaire. Un règlement dont tes parents ont pris connaissance explique les modalités d'inscriptions

Les horaires de ta prise en charge et de celle de tes camarades par les personnels municipaux, sont en accord avec les règlements de l'école que tu fréquentes.

Si tes parents viennent te chercher à la dernière minute, ils doivent signer une décharge de responsabilité auprès d'un responsable.

Des animations, et des activités encadrées par des intervenants sont proposés pendant ton temps de récréation.

Qu'est-ce que tu manges ?

Les menus sont élaborés par une société spécialisée et examinés en commission.

Les menus de la semaine sont affichés le lundi matin à l'entrée de l'école ou mis en ligne sur l'espace famille pour que tes parents puissent en prendre connaissance et dans le restaurant scolaire pour que tu puisses toi aussi le lire.

ARTICLE 2 : Engagement de bonne conduite de l'enfant

Le midi, je vais au restaurant scolaire pour :

- ❖ Prendre mon repas, j'ai besoin d'énergie pour continuer ma journée.
- ❖ Avoir une pause, j'ai besoin de me détendre.
- ❖ Découvrir et développer mon sens du goût.
- ❖ Passer un bon moment avec mes camarades.

Je respecte mes camarades et les grandes personnes

- ❖ Je suis poli(e), je dis bonjour, merci, au revoir...
- ❖ Je suis gentil(le) et j'aide mes copains.
- ❖ Je parle normalement, sans crier
- ❖ Je respecte les consignes que l'on me donne.
- ❖ Je joue calmement avec les autres en respectant les règles de jeu.

Je respecte le matériel mis à disposition par la commune

- ❖ Je fais attention à la vaisselle, aux meubles et aux jeux

- ❖ Je prends soin des tables et des chaises.
- ❖ Je ne joue pas avec les couverts et les assiettes
- ❖ Je respecte les jeux et jouets qui me sont prêtés.

Je me tiens bien à table

- ❖ Je me sers de façon équitable
- ❖ Je mange proprement.
- ❖ Je ne gâche pas la nourriture.
- ❖ Je goûte à tous les plats.
- ❖ Je débarrasse mon plateau et mes couverts
- ❖ J'aide à regrouper la vaisselle de ma table.
- ❖ Je me regroupe avec mes camarades pour rentrer calmement dans le restaurant.
- ❖ Je me lave les mains, je sais que les sanitaires ne sont pas une salle de jeux.
- ❖ Je m'installe tranquillement à la place choisie, et je reste assis pendant le repas.
- ❖ Je me déplace toujours sans courir, lorsque j'y suis autorisé(e).

Je reste dans les locaux autorisés de l'école pendant la pause de midi

- ❖ Je ne dois pas sortir de l'enceinte de l'école sans être accompagné(e) d'un adulte
- ❖ Je peux jouer et participer aux activités proposées tous les midis, avant ou après le repas, par les animateurs, les ATSEM et les intervenants sportifs ou culturels.

Les règles de bonne conduite rappellent qu'en cas de débordement, tu peux être sanctionné(e).

ARTICLE 3 : Encadrement par le personnel communal

Les personnes chargées de l'encadrement sont des ATSEM, des animateurs et des agents de restauration placés sous la responsabilité du Maire.

Les missions et les tâches sont différentes d'une équipe à l'autre :

- ❖ L'équipe de restauration :
Son rôle est :
 - D'assurer la préparation et la distribution de ton repas,
 - De garantir l'hygiène des locaux
- ❖ L'équipe d'ATSEM :
Son rôle est de subvenir à tes besoins en matière d'hygiène, de sécurité physique et affective.
- ❖ L'équipe d'animation :
Son rôle est d'assurer ta surveillance et de te proposer des activités pendant la pause méridienne.

ARTICLE 4 : DISCIPLINE

Tu disposes d'un permis de bonne conduite de 12 points.

En cas de manquement grave, volontaire ou répété à l'une des règles de bonne conduite de l'enfant, la gradation des sanctions suivantes est appliquée.

- ❖ Tous tes écarts de comportement seront matérialisés par la perte d'un à trois points, selon la gravité, sur un document disposé dans le restaurant.

- ❖ Au bout de trois points perdus et remarques consignées, une réflexion avec toi pour une prise de conscience de tes actes et une information à tes parents de cette démarche, seront entreprises par les responsables de service.

- ❖ En cas de récurrence, (perte de six points supplémentaires), un courrier (ou courriel) adressé à tes parents, les invitera à un entretien en présence des responsables de services et de l'élu référent, afin de rappeler les règles et consignes de la charte.

- ❖ Dans le cas où les manquements perdurent, (perte totale des 12 points), une exclusion de la structure pourra être prononcée.

En cas de manquements graves ou répétés, les sanctions suivantes pourront être prononcées, sans nouvelle rencontre avec tes parents :

- Exclusion temporaire, dont la durée dépendra de la gravité et/ou de la répétition des manquements
- Exclusion définitive.

Les douze points de bonne conduite seront réattribués à chaque trimestre.

Afin de t'aider à mieux visualiser et comprendre tes pertes de points, il est mis en place un système de couleur :

- Jaune : perte d'un point
- Orange : perte de deux points
- Rouge : perte de trois points
- Noir : perte de 12 points

Charte votée par le Conseil municipal, le

Le Maire,
Patrick ANTOINE

Tableau des manquements justifiant la perte d'un ou de plusieurs points

Selon la gravité ou la fréquence

- ❖ Oublier de se présenter à l'appel :Avertissement oral
- ❖ Crier ou faire volontairement du bruit dans le restaurant :..... 1 point
- ❖ Prendre la part du repas de mes camarades : 1 point
- Facteur aggravant** : prendre la part du repas d'un camarade ayant un PAI alimentaire : 3 points
- ❖ Mettre de la nourriture dans le plat d'un camarade ayant PAI alimentaire : 3 points
- ❖ Se disputer pour une place assise : 1 point
- ❖ Insulter ou injurier par des mots ou des gestes ses camarades : 3 points
- ❖ Jouer avec la nourriture (verser, jeter, cracher, ...):..... 3 points
- ❖ Sortir de l'école, des bâtiments, sans y être autorisé(e): 3 points
- ❖ Insolence envers un adulte (répondre, rigoler, se moquer, ignorer, dénigrer) : 3 points
- ❖ Manquer de respect (injurier, frapper, cracher) à des adultes qui m'encadrent : tous les points
- ❖ Se battre suite à une querelle, être violent entre camarades : 6 points
- ❖ Manquer de respect vis-à-vis du matériel et des locaux : 3 points
- ❖ Stationner en groupe dans les toilettes, jouer avec le papier-toilette, monter sur la lunette : 2 points

RAPPEL :

Un document te permettant de visualiser l'état de tes manquements sera disposé dans chaque restaurant.

Sur ce document, la perte des points sera reportée par l'adulte en ta présence et après concertation avec l'équipe d'encadrement.